

Commission nationale des bourses scolaires des 17 et 18 juin 2015

La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s'est réunie à Paris les 17 et 18 juin 2015, sous la présidence de Mme Hélène Farnaud-Defromont, directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger (AEFE) en présence de M. Bouchard et de Mme Mancip de la Direction des Français à l'étranger (DFAE).

Français du monde-adfe était représentée par Michèle Bloch, Claudine Lepage siégeait au titre du Sénat, Mehdi Benlahcen remplaçait au pied levé Bérangère El Anbassi en raison de l'annulation des élections AFE de la circonscription Afrique du Nord.

Après un bilan définitif 2014 du rythme sud et quasi-définitif 2014/2015 du rythme nord, la CNB a examiné les propositions des seconds conseils consulaires de bourses (CCB) 2015 des pays du rythme sud et des premiers conseils consulaires de bourses 2015/2016 des pays du rythme nord.

Bilan définitif 2014 du rythme sud et quasi-définitif 2014/2015 du rythme nord

Nombre de boursiers : 25 885 (21% des élèves français) Montant des attributions : 99,88 M€

Campagnes en cours

2ème CNB 2015 rythme sud – 1ère CNB 2015/2016 rythme nord.

L'enveloppe initiale, tous rythmes confondus, avait été fixée à 93,95 M€, les besoins exprimés par les postes se sont élevés à 94,31€, après dialogue de gestion **l'enveloppe limitative a été fixée à 94,09M€**. Comme l'an dernier, une dotation complémentaire puisée dans la réserve d'intervention a été allouée aux postes conduits à pondérer à la hausse la quotité théorique des familles dont les ressources sont essentiellement constituées d'aides sociales.

Sur les 12 935 familles boursières du rythme nord :

- 1 262 (9,8%) ont fait l'objet d'une pondération à la hausse dont 592 ont vu leur quotité portée à 100%.
- 723 (5,6%) ont fait l'objet d'une pondération à la baisse

Sur les 1 106 familles boursières du rythme sud :

- 83 (7,5 %) ont fait l'objet d'une pondération à la hausse.
- 241 (21,8 %) ont fait l'objet d'une pondération à la baisse

Au total : 324 pondérations (29,3 % des familles contre 44,9 % l'an dernier).

Bilan de la première commission des bourses scolaires 2015/2016 du rythme nord

Demandes instruites : 25 834 (26 134 l'an dernier) (23 036 renouvellements et 2 798 premières demandes)

Propositions favorables : 21 553 (83,4%) pour 81,54M€ (en deçà des enveloppes limitatives allouées).

Nombre de boursiers : 21 425

Montant des attributions : 81,62M€

Le nombre des ajournements : 1 827 (7%) et des rejets 2 583 (10%) ne permettent pas, à ce stade, de faire une comparaison avec l'année précédente, les dossiers étant susceptibles d'être revus en seconde commission.

Coût moyen par boursier : 3 810 € contre 3 763 € l'année précédente (+ 1,2 %)

Familles boursières à 100% : 40,07% (41,7% N-1)

Quotité moyenne accordée : 78,9% (80% sur la précédente campagne)

Moyenne des frais de scolarité 2015/2016 : 4 805 € (contre 4 578 l'année précédente).

Bilan quasi-définitif des bourses scolaires 2015 du rythme sud (deuxième commission)**Nombre de boursiers : 1692 (+0,7%)****1 106 familles****Montant des attributions : 8,72M€** (-11% du essentiellement à l'effet change)**Montant moyen accordé par boursier : 5 152 €****Familles boursières à 100% : 34,1%** (31,8% N-1)**Quotité moyenne : 80%** (80,5% sur la précédente campagne)**Moyenne annuelle des frais de scolarité : 4 217 €** sur la base des taux de chancellerie au 16 septembre 2014 €**Non scolarisation à la rentrée de 93 élèves boursiers après la 1ère CNB****Dont bourses parascolaires :**

2015 des pays du rythme sud : 1,77 M€ en baisse de 11,9 %.

2015/2016 des pays du rythme nord : 15,17 M€ (-1,5 %).

Évolution des attributions par Zones géographiques

Ce tableau, reflète la situation à l'issue des CNB du mois de juin, ces chiffres ne tiennent pas compte des demandes tardives, des recours et dossiers traités hors commission.

<i>Secteur géographique</i>	Nb postes	Nb boursiers	Montants en M€	Coût moyen /boursier
Asie	30	2 053	9,24	4 522 €
Moyen Orient	16	1 412	5	3 637 €
Europe	43	4 772	20,35	4 140€
Afrique	41	7 606	21,8	2 879 €
Maghreb	9	2 986	8	2 707 €
Amérique du Nord	14	1 270	10,68	8 192 €
Amérique Centrale et Sud	14	1 328	6,57	5 164 €
Rythme sud	11	1 692	8,72	5 152 €
Total	178	23 119	90,36	4 549 €

À retenir :

- Les fonctionnaires ont tout à fait le droit de déposer un dossier de bourses qui doit être instruit.
- La prise en compte du 401K dans l'évaluation du patrimoine mobilier aux Etats Unis n'a entraîné aucun rejet de dossier.
- La DFAE, tout en confirmant que le dialogue de gestion est une procédure administrative, rappellera aux postes qu'ils doivent avant le début de cette procédure informer les membres du CCB des enveloppe(s), des besoins, des mesures d'ordre général. Nous souhaitons que cette information soit normalisée et appliquée dans tous les postes.
- CNED pour élèves isolés : une bourse peut être attribuée aux familles qui obtiendraient 100% de bourses calculées selon le barème actuel avec les frais de scolarité de l'établissement les plus élevés de la zone.
- La situation des demandeurs vis à vis de la Caisse d'Allocations Familiales sera exigée chaque année. Elle peut être obtenue en temps réel sur le site internet de la CAF Il suffit d'ouvrir un compte avec son numéro de prestataire et un mot de passe.

Modifications de l'instruction applicables à la rentrée 2016 pour le rythme sud, 2016 /2017 pour le rythme nord

Dérogation pour classe non homologuée : l'impossibilité de fréquentation d'un établissement homologué visera :

- les enfants devant être scolarisés dans un établissement d'enseignement spécialisé en raison de leur handicap,
- les élèves déjà boursiers dans l'enseignement général réorientés dans leur intérêt vers un établissement technique ou professionnel.

Logement gratuit mis à disposition (LOF) : pour répondre à la demande de certains postes, la mise à disposition d'un logement que ce soit par l'employeur ou une personne privée (membre de la famille, tiers) sera estimée à la valeur locative annuelle du logement déclaré et ajoutée aux revenus.

Handicap : la prise en charge de tout ou partie de la rémunération d'un Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH) nécessite l'avis préalable de la MDPH à laquelle toute famille française résidant à l'étranger peut avoir accès via les postes consulaires.

Cette procédure est calquée sur celle de la DFAE pour l'obtention d'une allocation pour enfant handicapé. Pratiquement, la famille fera remplir le dossier médical par le médecin du poste, ce dossier sera envoyé à la Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) d'Ile de France ou du département dans lequel la famille a des attaches. La MDPH déterminera le taux du handicap (qui ne donne pas droit à l'indemnité de handicap en France mais permettra la prise en compte de la demande d'aide à la rémunération d'un AESH).

D'ores et déjà l'AEFE octroie à ce titre une centaine de bourses pour un montant de 200 000 € étant précisé que le montant de cette aide n'est arrêtée qu'après la rentrée scolaire et son attribution conditionnée à la mise en place du projet personnalisé de scolarisation des élèves concernés.

Revenus des professions libérales ou commerciales : certains postes souhaitent déterminer le droit à bourses de ces catégories à partir du bilan de l'entreprise familiale ou des professions libérales. Cette interprétation est rejetée par la CNB qui rappelle que, conformément à l'instruction officielle, il convient de prendre en compte les **revenus bruts tirés à titre personnel** par la famille

=====

Le service des bourses nous a signalé un phénomène nouveau et peu reluisant, l'envoi de lettres de dénonciations par des familles qui, s'estimant lésées, accusent d'autres familles de fraude.

Français du monde-adfe estime que la baisse du nombre de premières demandes de bourses (- 477 familles) est le signe de l'inquiétude des familles Françaises qui hésitent à faire le choix de l'enseignement français faute de savoir s'ils pourront en assumer la charge jusqu'au bout de la scolarité de leurs enfants. Ce constat est inquiétant d'autant qu'il concerne les petites classes qui sont la porte d'entrée dans le réseau.

L'engagement selon lequel aucun enfant Français ne doit être écarté du réseau pour des raisons financières n'est pas tenu et la situation risque de s'aggraver en raison de l'effet change défavorable à l'euro (coût pour l'AEFE 7M€ sur l'année) et du nouveau coût de rabot (7M€ annoncés) sur le budget 2015 des bourses scolaires. Nous demandons que la priorité donnée par le gouvernement à l'enseignement en France soit aussi entendue pour l'enseignement français à l'étranger.